



Commune de Chuzelles

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE DU MAIRE N°2025-48
Arrêté portant retrait des délégations consenties
à Madame Tamara MAZZANTI,
Conseillère municipale

Le Maire de la Commune de CHUZELLES (Isère),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2123-24 et L2132.1,

Vu l'installation de Madame Tamara MAZZANTI en qualité de conseillère municipale en date du 27 mai 2020,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-38 du 28 mai 2020 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Tamara MAZZANTI, conseillère municipale, dans les domaines suivants : les ressources humaines en lien avec les Adjoints au Maire et la concertation publique,

Considérant aujourd'hui la rupture du lien de confiance, à l'origine des délégations consenties par le Maire à l'intéressée,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté du Maire n° 2020-38 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Tamara MAZZANTI, conseillère municipale, est rapporté.

Article 2 – Les délégations consenties par l'arrêté du Maire n° 2020-38 et les indemnités afférentes à ces délégations cesseront dès l'entrée en vigueur du présent arrêté,

Article 3 – Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE,
- Madame la Trésorière principale de Vienne Agglomération,

Fait à Chuzelles, le 30 septembre 2025

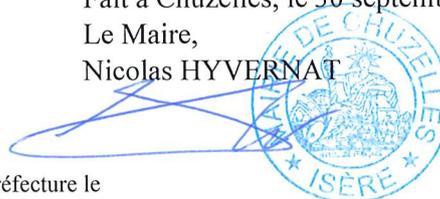
Le Maire,

Nicolas HYVERNAT

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

Transmis par voie dématérialisée (ACTES) en sous-préfecture le



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa notification à l'intéressé et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa notification soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.